
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-028

Séance du mercredi 24 juin 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

Membres présents à la séance : 8

Sébastien CHAPUIS (suppléant), Jean-Jacques DE BUSSY (suppléant), Sylvie ÉPINAT, Jean-Luc FRANCOIS, Annick LAFAY, Philippe LORCHEL, Olivier MAIRE, Jean-François TERRIER

Membres absents ou excusés : 3

Colette DARPHIN, Catherine LOTTE, Véronique MURAT

Secrétaire de séance :

Jean-François TERRIER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU SMLS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de définir les modalités de son fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant la nécessité de préciser les règles d'organisation et de fonctionnement des instances du syndicat afin de garantir la transparence des décisions, la sécurité juridique des procédures et la bonne information des élus ;

Il est proposé au Comité syndical d'adopter un règlement intérieur ayant pour objet de compléter les dispositions prévues par les statuts du syndicat et par le Code général des collectivités territoriales.

Ce règlement définit notamment les modalités relatives :

- à l'organisation et au déroulement des séances du Comité syndical ;
- aux conditions de convocation des membres ;
- aux modalités de vote et d'adoption des délibérations ;
- à l'établissement et à l'approbation des procès-verbaux ;
- ainsi qu'aux règles générales de fonctionnement des instances délibérantes du syndicat.

Le règlement intérieur annexé à la présente délibération constitue un document de référence pour l'ensemble des membres du syndicat et contribue à assurer une gouvernance claire, efficace et partagée.

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 8

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

1. **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins, annexé à la présente délibération ;
2. **DE DIRE** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le Comité syndical ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Jean-François TERRIER



Le Président,
Philippe LORCHEL

